

A l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
Avenue Roi Albert 33
1082 Berchem-Saint-Agathe

Concerne : Conseil communal du 22 mai 2014

Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins,
J'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous mon interpellation

" Motion au Conseil communal de Berchem-Sainte-Agathe relatif aux nuisances sonores dues au trafic généré par l'aéroport de Bruxelles-National".

Je vous remercie de bien vouloir soumettre cette interpellation
à l'attention du prochain Conseil pour suivi ad hoc.

En vous remerciant pour l'attention portée à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, l'assurance de mes salutations distinguées.

Nicolas Stassen

Conseiller communal

-

Je vous prie de trouver mon interpellation suivante.

Objet : **Motion au Conseil communal d'Auderghem relatif aux nuisances sonores dues au trafic généré par l'aéroport de Bruxelles-National**

Vu la Constitution, particulièrement son article 23 consacrant le droit à la protection de la santé ;

Vu la Directive 2002/30/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mars 2002 relative à l'établissement de règles et procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de la Communauté ;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 1997 relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 mai 1999 relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien ;

Considérant la violation régulière des normes de bruit instaurées par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 mai 1999 susmentionné ;

Considérant l'augmentation importante du nombre d'interrogations, de plaintes et de récriminations émises par les habitants de Berchem et dont certaines sont parvenues au Collège des Bourgmestres et Echevins en matière de nuisances sonores provoquées par le trafic aérien ;

Considérant les plans successifs de répartition des vols qui n'ont pas toujours apporté de solution équilibrée aux nuisances sonores dont sont victimes de nombreux habitants de Bruxelles et de sa périphérie ;

Le Conseil communal de Berchem-Sainte-Agathe, réuni en séance le 22 mai 2014, marque sa solidarité avec toutes les personnes souffrant de nuisances sonores dues au trafic aérien :

Le Conseil demande par ailleurs avec insistance :

- au prochain Gouvernement fédéral de relancer sans attendre les discussions et concertations avec les gouvernements régionaux dans le but de conclure un nouveau plan de répartition des vols qui agrée l'ensemble des parties concernées ;
- au prochain Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de porter à la connaissance des communes concernées toutes les informations dont il dispose, notamment celles concernant les amendes infligées pour violation des normes de bruit ;
- à l'actuel Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de déposer sans attendre un recours en annulation de la décision adoptant les dernières adaptations des routes aériennes au départ et à l'arrivée de l'aéroport de Bruxelles National, auquel cas le Conseil demande au Collège, au nom de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe, de se joindre à la cause ;
- aux prochains Gouvernement fédéral et gouvernements régionaux flamand et bruxellois de conclure un accord de coopération en vue de mettre en place un organe indépendant chargé du contrôle des nuisances sonores provoquées par le survol de Bruxelles et de sa périphérie.